

Bruxelles, le 26 novembre 2018
(OR. en)

14596/1/18
REV 1

SOC 729
EMPL 549
ECOFIN 1136
FSTR 79
JEUN 152

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Cadre financier pluriannuel - Investir dans le capital humain: contribution des fonds et programmes de l'UE à la convergence, à l'équité et à la compétitivité - note d'orientation de la présidence

Les délégations trouveront ci-joint, sur la question visée en objet, une note d'orientation de la présidence dans la perspective du débat qui aura lieu au cours du déjeuner lors du Conseil EPSCO du 6 décembre 2018.

Débat au cours du déjeuner du Conseil EPSCO

Cadre financier pluriannuel - Investir dans le capital humain: contribution des fonds et programmes de l'UE à la convergence, à l'équité et à la compétitivité

Contexte politique

Tous les sept ans, l'Union européenne décide de son budget à long terme – le cadre financier pluriannuel. C'est un exercice important, qui nous donne l'occasion de considérer les priorités politiques pour les années 2020 à 2027. Ces priorités devraient également être envisagées dans le contexte du socle européen des droits sociaux qui a été adopté il y a un an.

Reconnaissant combien il est important que l'investissement se fasse en faveur des citoyens, la Commission a proposé que l'un des pôles thématiques du futur cadre financier pluriannuel soit intitulé "*Investissement dans le capital humain, la cohésion sociale et les valeurs européennes*". Les principaux instruments de financement au titre de ce pôle sont le Fonds social européen plus (FSE+), Erasmus et le corps européen de solidarité. En outre, d'autres instruments de financement soutiennent les politiques européennes dans le domaine de l'emploi et des politiques sociales et contribueront à stimuler davantage les investissements sociaux et la mise en œuvre des réformes dans le domaine social et du travail. Il s'agit notamment du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et de InvestEU.

FSE+: le principal instrument de financement en faveur de l'emploi et de la politique sociale

Bien que la crise financière soit maintenant derrière nous, son impact social se fait encore durement sentir. L'objectif de réduction de la pauvreté fixé dans la stratégie Europe 2020 ne sera probablement pas atteint et le chômage des jeunes demeure à un niveau intolérable dans certains États membres. En outre, le Semestre européen met en lumière, avec les recommandations par pays, les défis sociaux importants qui se posent dans les différents États membres.

Pour faire face à ces défis actuels dans le domaine social, ainsi qu'à d'autres défis, et soutenir les engagements au titre du socle européen des droits sociaux, la Commission a proposé trois exigences en matière de concentration thématique pour le FSE+.

Premièrement, la proposition relative au FSE+ prévoit *un lien étroit entre la programmation du FSE+ et les recommandations par pays pertinentes*. L'objectif est d'assurer une meilleure adéquation entre le financement et les défis que constituent les réformes du marché du travail, l'éducation et la formation et l'adaptation des systèmes sociaux recensés dans les recommandations par pays. Selon la proposition de la Commission, les États membres sont tenus de consacrer les ressources appropriées à relever ces défis au début de la période de programmation et à nouveau à mi-parcours.

Deuxièmement, les États membres devraient affecter au moins un quart de leurs ressources FSE+ à des *mesures d'inclusion sociale*, y compris des mesures d'investissement pour lutter contre la privation matérielle.

Troisièmement, la proposition FSE+ comprend une exigence spécifique prévoyant d'*accorder la priorité aux mesures en faveur des jeunes dans les États membres* dans lesquels la proportion des jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation demeure supérieure à la moyenne de l'UE.

Le nombre limité d'exigences en matière de concentration figurant ci-dessus représente une différence notable par rapport aux exigences plus contraignantes pour la période 2014-2020, tout en contribuant directement aux objectifs généraux de l'UE. Les discussions sur les critères de concentration thématique tournent en particulier autour de la question de savoir s'il convient de prévoir une plus grande flexibilité dans l'utilisation des financements FSE+ ou s'il serait utile de prévoir des exigences plus contraignantes dans le règlement relatif au FSE+.

Une question importante dans les discussions sur la simplification et la flexibilité du futur FSE+ concerne le degré de souplesse à prévoir pour les transferts entre différentes régions d'un État membre. La Commission a proposé que cette souplesse soit totale lorsqu'il s'agit de transférer les financements en faveur de régions plus développées vers des régions moins développées et qu'elle soit limitée (jusqu'à 15 %) dans le sens inverse.

Un nombre important d'instruments de financement en faveur de l'emploi et des politiques sociales

Alors que le FSE+ demeurera le principal outil dans le domaine social, d'autres instruments auront pour objectif principal l'investissement dans le capital humain, en particulier en matière de compétences et de requalification.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation continuera d'apporter une précieuse contribution pour faire face aux événements imprévus qui affectent négativement le marché du travail et ont un impact important sur les travailleurs dans une seule grande entreprise ou dans plusieurs entreprises plus petites.

Le programme InvestEU rassemblera toute une série d'instruments financiers de l'UE qui existent parallèlement à l'actuel cadre financier pluriannuel. Le volet "Investissements sociaux et compétences" sous la forme d'une garantie budgétaire pourra permettre de mobiliser un montant total d'investissements de 50 milliards d'euros, le financement de l'Union envisagé se montant à 4 milliards d'euros. Il financera des investissements, en particulier, concernant les compétences, les infrastructures sociales, les soins de santé, les soins de longue durée et l'accessibilité, le microfinancement et le soutien aux entreprises sociales, ainsi que l'intégration des migrants et des personnes vulnérables, permettant ainsi d'élargir les moyens d'action dans le domaine social et celui de l'éducation et de la formation. Ce programme vient ainsi compléter le FSE+.

Pour Erasmus, la Commission a présenté une proposition sensiblement renforcée, inclusive et étendue, visant à tripler la mobilité à travers l'UE. Elle renforce le soutien en faveur de l'enseignement et la formation professionnels et l'éducation des adultes, y compris de nouvelles actions tels que des centres d'excellence professionnelle, afin de compléter la contribution du FSE+ en matière de perfectionnement professionnel et de requalification des jeunes et des adultes.

Les complémentarités sont également assurées entre le FSE+ et le programme d'appui aux réformes proposé, en particulier l'outil d'aide à la mise en place de réformes, afin de veiller à la cohérence du soutien aux réformes structurelles et à la modernisation de l'administration publique.

Questions soumises au débat:

1. *Le FSE+ devrait suivre un axe politique clair mais il devrait en même temps offrir suffisamment de souplesse pour répondre aux défis des différents États membres. Quelles devraient être les principales priorités du FSE+? Comment assurer la flexibilité du FSE+?*
2. *Étant donné que plusieurs des instruments de financement proposés contribuent aux politiques sociales et de l'emploi des États membres avec l'objectif général d'investir dans le capital humain, comment est-il possible de s'assurer de la complémentarité de ces instruments de financement en termes de conception, de priorités et de mise en œuvre future?*